

Fiche de Poste

Intitulé du poste :	Responsable de Formation
Corps concernés :	CPIP
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire / Ecole nationale d'administration pénitentiaire Direction de la formation
Localisation :	440 avenue Michel Serres / CS 10028 / 47916 Agen cedex 9
Poste profilé :	Oui

I - Missions et organisation du bureau

La direction de la formation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire assure la formation initiale et continue de la plupart des filières métiers des personnels de l'administration pénitentiaire (DSP, DPIP, Officiers, 1^{er} surveillants, CPIP, surveillants)

Cette direction est composée de cinq unités de formation (organisées par filières) et de cinq départements d'enseignement (greffe et applicatifs informatiques, droit et service public, sécurité, probation et criminologie, gestion et management)

La direction de la formation décline les arrêtés de formation en préparant, puis en mettant en œuvre, les programmes de formation des différentes filières. Elle assure donc à la fois l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique des formations dispensées.

Le RF CPIP en fonction à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire a pour mission de procéder, dans son service d'affectation et en tous lieux ainsi qu'en tout temps utiles, aux actions de formations initiales et continues, conformément aux demandes de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Directrice de l'Ecole. Par la mise en œuvre de l'ensemble des moyens dont il dispose, il prend part au processus de professionnalisation des agents et des collaborateurs du service public pénitentiaire.

Le RF CPIP peut indifféremment être affecté sur un des 5 départements de la Direction de la Formation ou sur une des filières.

II - Description du poste

Le RF CPIP à l'ENAP procède à du face à face pédagogique devant l'ensemble des publics en formation.

❖ Activités principales du poste :

- Contribuer à la définition et la mise en œuvre des objectifs de formation.
- Participer à la définition des contenus des enseignements et à leur ingénierie pédagogique.
- Participer à l'élaboration des procédures et des outils d'évaluation.
- Enseigner dans son ou ses domaines d'expertise dans le cadre de cours magistraux ou de formation par simulation, et ce devant tous les publics en formation initiale.
- Assurer une veille et actualiser les supports de formation et adapter les modalités de formation.
- Participer à la conception de modules de formation transversaux.
- Atteindre les objectifs individuels et contribuer à l'atteinte des objectifs de service au sein du département

❖ Autres activités :

- Promouvoir et représenter les métiers pénitentiaires
- Participer aux forums et autres manifestations
- Transmettre les valeurs déontologiques du service public et métiers pénitentiaires
- Effectuer des missions dans le cadre des échanges internationaux

III - Compétences requises et qualités

- Intérêt marqué pour les problématiques de formation de tous les corps des personnels de l'administration pénitentiaire.
- Etre capable de recueillir et d'analyser des besoins en formation.
- Etre capable de réaliser des face à face pédagogiques vis-à-vis de tous les corps de fonctionnaires conformément aux programmes de formation.
- Etre capable de travailler en partenariat externe et interne.
- Etre capable d'écoute, d'autonomie, d'imagination, de conviction, de négociation.

Renseignements et candidatures :

Nathalie PERROT- Directrice de la formation – Tél. : 05 53 98 89 29 – mail : Nathalie-Sylvie.Perrot@justice.fr
Catherine BAMVENS- Chef du département RH – Tél. : 05 53 98 91 11 – mail : Catherine.Bamvens@Justice.fr